

ANNEXE I

**조국의 자유와 독립을 사수하며
총반공격전에도!**



원썩들을 단번에 또 영원히 소탕하자!

Traduction des slogans de guerre
portés sur ce tract Nord-Coréen datant de 1951 :

" Après avoir sauvé la Liberté et l'Indépendance de la Patrie
nous allons vaincre les ennemis du Communisme
Nous devons écraser l'ennemi une fois pour toutes."

Arch.Priv.

ANNEXE II

0

12

Généraux Commandant les 2° (LILLE), 3° (REIMS),
4° (BORDEAUX), 5° (TOULOUSE), 6° (METZ), 7° (DIJON),
8° (LYON), 9° (MARSEILLE), 10° (ALGER) Régions mili-
taires,
General Commandant Supérieur Troupes françaises
ALLEMAUPE,
Général Commandant Supérieur Troupes françaises
AURICHIE,
Général Commandant Supérieur Troupes Du Maroc (M.A.M.)
Général Commandant Supérieur Troupes De Tunisie (T.U.I.)

Copie en message express à lère Région Militaire

N° 3769 EMFAC/1, L

25 août 1950

- Primo : Objet Constitution d'un Bataillon français à destination de la CORÉE . STOP.
- Secundo : Gouvernement français après décision envoyer en Corée un Bataillon Infanterie. STOP. Ce bataillon sera constitué à AUVOURS à partir du 1er Septembre 1950. STOP. Il prendra appellation " 1er Bataillon français de l'O.N.U." et sera mis sur le type Bataillon normal d'Infanterie U.S.A. STOP. Il sera administré par le C.R.I.O.T. n° 3 d'AUVOURS et érigé en Corps de troupe au moment de son embarquement . STOP.
- Tertio : Ce Bataillon sera composé uniquement de volontaires aptes à servir aux T.O.E. provenant des militaires de carrière et des réserves. STOP.
- Quarto : Pourront faire acte de candidature les officiers subalternes en activité de service, sous-officiers et hommes de troupe français A.D.L. de l'Infanterie métropolitaine ou coloniale. STOP. Le personnel non officier devra être lié au Service pour deux ans au minimum ou accepter éventuellement de rengager pour remplir cette condition . STOP.

→ Demandes personnels en cause seront adressées urgence au Ministre, Directions intéressées. STOP; Y seront mentionnées connaissances langue anglaise candidats . STOP.

- Quinto : Officiers subalternes et aspirants de réserve de l'Infanterie métropolitaine ou coloniale âgés de moins de 40

A N N E X E II (suite)

- 2 -

ans pour les Capitaines, de moins de 35 ans pour les autres grades, peuvent faire acte de volontariat. STOP. En cas acceptation de leur demande intéressés seront admis à servir en situation d'activité pour une période de deux ans résiliable d'office à l'issue congé fin de campagne en cas rapatriement avant terme période susvisée. STOP. Demandes sont à adresser d'urgence au Ministre (Directions intéressées) STOP.

Sexto : Militaires des réserves sous-officiers âgés de moins de 35 ans et hommes de troupe âgés de 23 à 30 ans maximum appartenant à l'Infanterie Métropolitaine ou Coloniale et ayant accompli six mois au moins de service effectif peuvent faire acte de candidature - STOP. Si celle-ci est agréée intéressés devront contracter rengagement 2 ans résiliable sur leur demande à issue congé fin de campagne en cas rapatriement avant fin de leur contrat. STOP. Gradés et sous-officiers rengageront avec le grade qu'ils détiennent dans les réserves - STOP.

Septo : Procédure ci-après sera suivie en matière rengagement hommes de troupe et sous-officiers des réserves - STOP - Demande écrite intéressés contenant maximum renseignements militaires sera présentée à toutes Autorités habilitées à recevoir rengagements normaux. STOP. Ces autorités feront immédiatement subir au candidat visite médicale aptitude T.O.E. STOP. Demandes et certificats visite des personnels reconnus aptes seront alors adressés d'urgence à Direction/Recrutement administrant ces personnels. STOP. Cette Direction établira l'état signalétique et des services et adressera dans les 24 heures les trois pièces susvisées au Commandant du C.R.I.O.T. N° 3 d'AUVOURS - STOP. Sans attendre décision à l'égard candidatures transmises, Direction Recrutement procédera à constitution dossier complet rengagement dans moindre délai. STOP. Même Direction sera avisée télégraphiquement par Chef de Corps des candidatures retenues et mettra immédiatement en route personnel intéressé sur AUVOURS après signature contrat rengagement éventuellement souscrit dans conditions prévues pour procédure accélérée. STOP.

Ces contrats seront souscrits au titre du Ier Bataillon Français de l'O.N.U. et mentionneront référence du présent T.O.

Octavo : Officiers, sous-officiers, hommes de troupe seront traités comme militaires de carrière de leur grade servant en opérations de guerre. STOP. Ils percevront en particulier soldes, primes et indemnités dans mêmes conditions que personnel armée active et bénéficieront en outre d'avantages particuliers alloués aux troupes mises à la disposition de l'O.N.U. STOP.

Nono : Les instructions détaillées concernant la mise sur pied de ce Bataillon feront l'objet d'une D.M. qui vous sera adressée incessamment. STOP.

Décimo : Destinataires présent T.O. devront diffuser pour le 27 Aout avant midi instructions ci-dessus concernant recrutement à tous Corps et Organismes relevant leur autorité jusqu'à échelon Brigades de Gendarmerie inclusivement. STOP.

(Signé) : Max LEJEUNE

(COPIES à) .../....

ANNEXE III



AFFICHE, RARE, D'APPEL AUX VOLONTAIRES

POUR SERVIR AU B.F.O.N.U

A N N E X E IV

Essai d'une répartition des premiers insignes numérotés du type I Arthus-Bertrand

1 -

La première commande n° 4572 datée du 2 septembre 1950 fait état de 1 432 insignes numérotés.

Ce lot fut réparti comme suit :

- 1 077 distribués au Bataillon,
- 10 à l'Etat-Major des F.T.F.O.N.U.,
- 200 répartis entre le 1er Détachement de renfort et les éléments de la base arrière,
- 60 attribués au détachement de renfort n° 2 en formation à Fréjus et devant quitter la France le 6 mars 1951 sur le S/S Brest.

2 -

Le reliquat des insignes a été complété par les commandes 4638 et 3213 qui furent distribués aux D.R. n° 3, 4, 5 et 6.

Par la suite, les commandes furent alternées entre les Maisons Arthus-Bertrand et Drago.

En ce qui concerne la maison Arthus-Bertrand, la dernière commande est datée du 9 septembre 1953. Le dernier insigne de cette commande porte le n° 5274.

ANNEXE V

<p>En cas de perte, le titulaire devra immédiatement en aviser son Chef de corps ou de service, qui, lui-même, devra prévenir SANS RETARD la Direction du Personnel Militaire de l'Armée de Terre.</p> <p>In the case of this card being lost, the owner should IMMEDIATELY, inform the Officer Commanding his unit, who in turn should AT ONCE inform the Direction of Military Personnel (Army).</p> <p>La présente carte n'est pas valable comme titre de circulation.</p> <p>Tout déplacement doit être justifié par une carte de circulation ou un ordre de mission ou un titre de permission.</p> <p>Ces pièces devront Indiquer en RÉFÉRENCE le numéro de la présente carte d'identité.</p> <p>The card is not valid as a movement order.</p> <p>Any movement must be covered by a movement order or by a duty order or a leave pass.</p> <p>These documents will bear AS A REFERENCE the number of the present identity card.</p>	<p>FORCES FRANÇAISES DE L'O.N.U. U.N.O. FRENCH FORCES</p> <p>CARTE D'IDENTITÉ</p> <p>IDENTITY CARD</p> <p>OFFICIER OFFICER</p> <p>La présente carte doit être présentée à toute réquisition des Autorités.</p>
---	--

Numéro de la carte } N° 000097
Number of permit

Nom : D U R A N D
(Name)

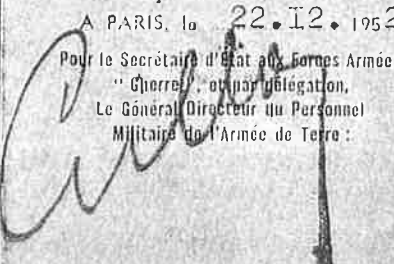
Prénoms : P I E R R E M A U R I C E
(Christian name)

Grade : S / L I E U T E N A N T
(Rank)

Corps ou service : B A T A I L L O N
(Unit or Service)
FRANCAIS DE L'O.N.U.

A PARIS, le 22.12.1952

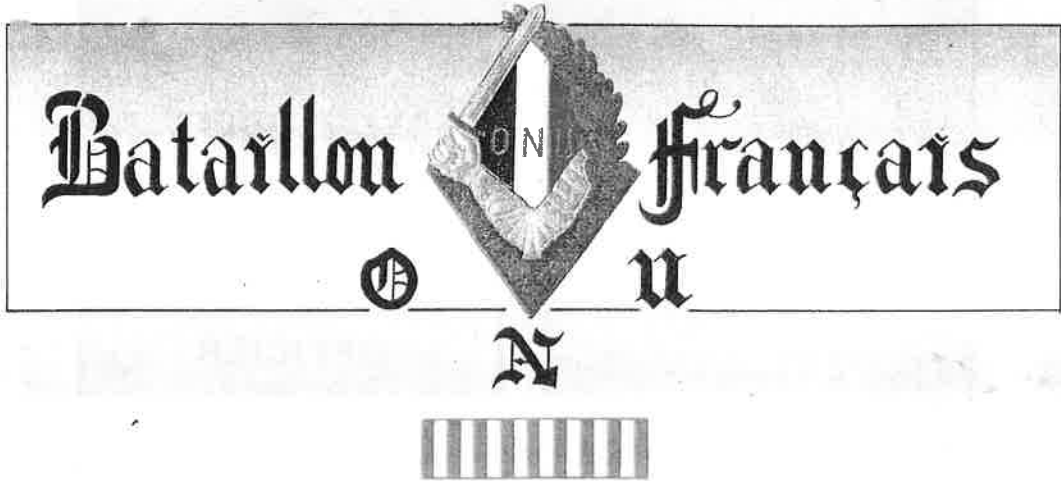
Pour le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées
"Cherref", ou par délégation,
Le Général Directeur du Personnel
Militaire de l'Armée de Terre :




Signature du titulaire
(Signature of holder):



ANNEXE VI



Le Lieutenant Colonel

Commandant le Bataillon Français de l'O.N.U. en Corée

Certifié que Monsieur le Sous-Lieutenant
Durand Pierre

A obtenu la

Médaille des Nations Unies

Attribuée au Personnel du Bataillon Français en Corée

par l'ordre du Jour No. 16 en date du 22 Juillet 1952

du Commandant en chef des Nations Unies

A S.P. 54.673 le 15 Octobre 1952

Le chef de corps



ANNEXE VII

HEADQUARTERS
 23d Infantry Regiment
 APO 218

SPECIAL ORDERS
 NUMBER 502

E X T R A C T

/rm
 17 September 1952

1. Pursuant to current United States Army Regulations the award of the Combat Infantry Badge for valorous service in combat with an armed enemy is made to the following United Nations French personnel.

<u>NAME</u>	<u>GRADE</u>
* Desenfant, Sylvain	Adjutant
> Guiguet, Henri	Adjutant
x Cambournac, Jacques	Sergent/Chef
> Grass, Jean	Sergent/Chef
x Braun, Raymond	Caporal/Chef
* Weil, Alphonse	2e Classe
> (De Guinc, Charles)	Caporal/Chef
* Cabirou, Constant	Caporal/Chef
x Vedol, Pierre	2e Classe
> Amziane, Ismail	Caporal
> Leunès, Mouloud	Caporal
> Biegnassis, Marcel	1e Classe
x Boulogne, René	1e Classe
> Champion, Robert	1e Classe
x Cognasson, Pierre	1e Classe
> Marchal, Louis	1e Classe
> Provenchère, Claude	2e Classe

BY ORDER OF COLONEL STILLWELL:

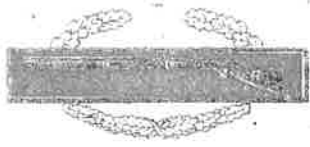
84

ROBERT C. BOWEN
 Captain, Infantry
 Adjutant

Tony M. Kaval

TONY M. KAVALI
 WOJG USA
 Asst Adjutant

ANNEXE VII bis



Le Lieutenant Colonel de Gerniny
Commandant le Bataillon Français de l'O.N.U. en Corée

Certifie que Monsieur le Sous-Lieutenant
Durand Pierre

A obtenu le :

“Combat Infantry Badge”

Par Ordre Spécial No. 507 du Colonel Stillsell, Commandant le 23^e A.I.U.S
en date du 26 Avril 1953

A.S.P. 54.673 le 31 Août 1953

Le Chef de Corps.



ANNEXE VIII

LE PITON

N° 9

OCTOBE



BULLETIN DU 1^{er} BATAILLON FRANÇAIS DE L'UNIFORME COREE

Piton octobre 1951 - Bataillon Monclar

ANNEXE IX



Décembre 1953 - Régiment de Corée. Dernier exemplaire du Piton

ANNEXE X



L'avisé "La Grandière"

Avisé Colonial de 1re Classe

ETAT-MAJOR de l'avisé "LA GRANDIERE"

Campagne de Corée 1950-51

Commandant : Capitaine de Frégate
Urbain CABANIÉ

Commandant en Second : Capitaine de
Corvette DE VANSSAY

Officiers :

Lieutenant de Vaisseau CADIC (Détection
et ASM)

Lieutenant de Vaisseau TAILHADES (Trans-
missions et Conduite du Navire)

Lieutenant de Vaisseau PERROT, puis
CHARPY (Artillerie)

Ingénieur Mécanicien de 1re Classe PAL-
LUEL

Commissaire de 1re Classe PILLET, puis
L'HARIDON

Médecin de 1re Classe KERJEAN

Enseignes de Vaisseau de 1re Classe : GLA-
GLIARDI, DE GROMARD, LANTEAU-
ME

Enseignes de Vaisseau de 2e Classe : FER-
NIQUE et PESTRE

Aspirant mécanicien CORRE, puis SERRES
BNEO (British Naval Liaison Officier) Lt
HAMMOND, RN

ANNEXE XI



Le Général Matthw B.. RIDGWAY
Commandant des Forces des Nations Unies et la 8^e Armée U.S.
avec le Général Ralph MONCLAR.
Commandant les Forces Terrestres Françaises de l'O.N.U en Corée.

Corée 51 - Arch.Priv.

ANNEXE XII



Corée Fév. 1953. Visite du Marechal **JUIN**.

Arch. Priv.

ANNEXE XIII

Participation des Nations Unies à la Guerre de COREE

AUSTRALIE	: 2 Bats d'infanterie - 1 porte-avion - 2 destroyers 1 escadron de chasse.
BELGIQUE	: I bataillon d'infanterie.
CANADA	: I brigade d'infanterie - I rgt d'artillerie - 1 rgt blindé - 3 destroyers - 1 escadron de trans.
COLOMBIE	: I bat. d'infanterie - 1 frégate
ETHIOPIE	: 1 bataillon d'infanterie.
FRANCE	: I bat. d'infanterie - 1 aviso colonial
GRECE	: I bat. d'infanterie - 1 escadrille de transport
LUXEMBOURG	: I section d'infanterie.
NOUVELLE ZELANDE	: 1 rgt d'artillerie - 1 frégate
PAYS-BAS	: I bat. d'infanterie - 1 destroyer
PHILIPPINES	: I bataillon d'infanterie.
THAILANDE	: 1 bat. d'infanterie - 2 corvettes - 1 escadrille
TURQUIE	: I brigade d'infanterie
ROYAUME-UNI	: 2 brigades d'infanterie mixtes - 1 porte-avion - 2 croiseurs - 2 destroyers - 3 frégates
UN.SUD-AFRICAINE	: I escadron de chasseurs-bombardiers.
ITALIE	: I hôpital.
NORVEGE	: 1 hôpital de campagne.
SUEDE	: 1 Hôpital de campagne
DANEMARK	: 1 navire hôpital le "Jutlandia"
INDES	: I bataillon médical avec hôpital

ANNEXE XIV

UNIFORMES NORD COREENS

Armée de l'ère



Forces de Sécurité

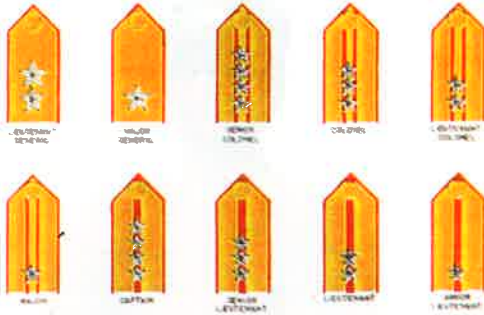


Doc. Priv.

ANNEXE XV



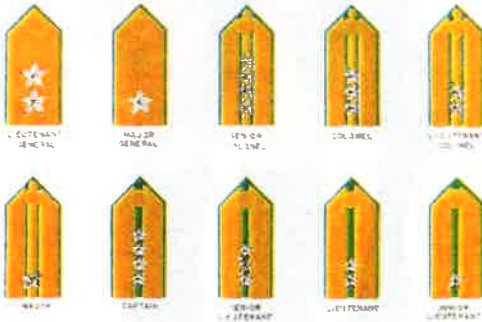
OFFICER



ENLISTED MAN



OFFICER



ENLISTED MEN



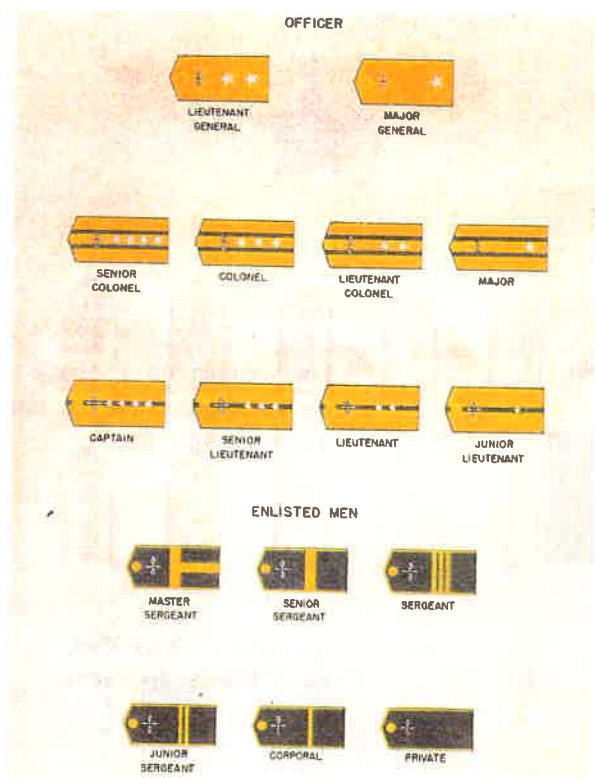
Les grades de l'Armée Nord Coréenne

Insignes de Grade de l'Armée de Terre 1950 - 1953

Insignes de Grade des Forces de Sécurité 1950 - 1953

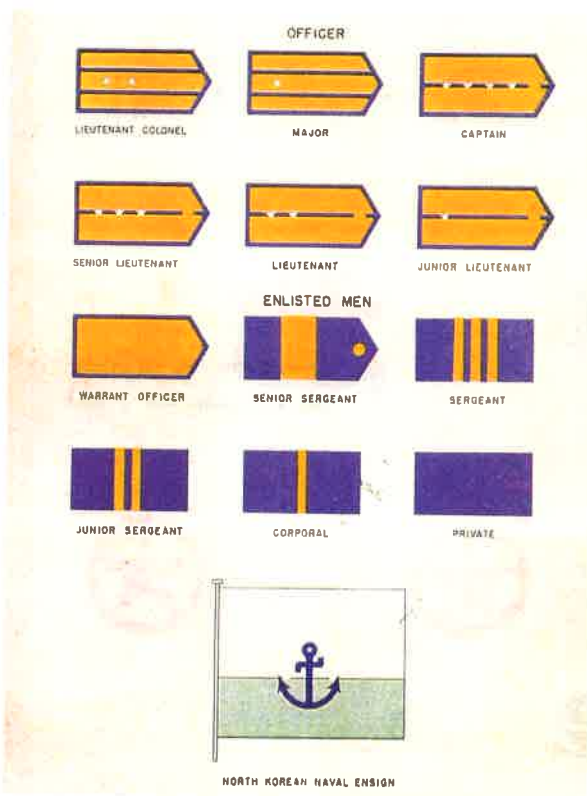
Doc. Priv.

ANNEXE XVI



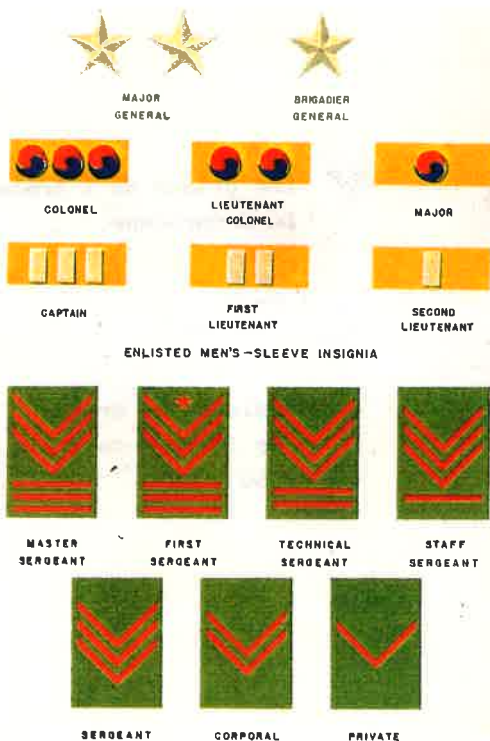
Les grades de l'Armée Nord Coréenne

Insignes de grades de l'Armée de l'Air 1950 - 1953



Insignes de grades de la Marine 1950 - 1953.

ANNEXE XVII



Les grades de l'Armée de la République de Corée 1950 - 1953

Insignes de grades de l'Armée de Terre



Insignes de grades de l'Armée de l'Air

